



Département des Alpes de Haute Provence

Mairie de Champtercier
115 rue Principale
04660 CHAMPTERCIER

ARRÊTÉ PORTANT PERMISSION DE VOIRIE: N° AR 04 047 AR_31_2022

PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le Maire de CHAMPTERCIER,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'intérêt général,

VU la demande formulée par l'Entreprise **JCS AMENAGEMENT**, 7 Impasse des figuiers 04510 AIGLUN,
CONSIDÉRANT que la circulation doit être réglementée sur l'ensemble de la voirie communale de la commune de Champtercier, pendant la durée de la période d'épavage.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

A compter du 27 juin 2022, la circulation devra être réglementée selon les besoins du chantier ainsi qu'il suit : stationnement et dépassements interdits sur l'emprise du chantier et vitesse limitée à 30km/h.

ARTICLE 2 :

La signalisation appropriée est de la responsabilité de l'entreprise chargée des travaux. Elle sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise : **JCS AMENAGEMENT**, 7 Impasse des figuiers 04510 AIGLUN.

ARTICLE 3 :

La signalisation devra être en permanence adaptée aux différentes phases du chantier. Elle sera déposée par l'entreprise chargée des travaux dès qu'elle n'aura plus son utilité.

ARTICLE 4 :

L'entreprise **effectuera, en permanence, les nettoyages nécessaires.**

Les dégradations éventuelles de la chaussée sont à la charge de l'entreprise.

La sécurité du chantier sera à la charge de l'entreprise.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise chargée des travaux et affiché par ses soins à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera affiché sur le panneau d'informations de la commune de Champtercier.

Le Maire de la Commune de Champtercier, le Commandant du groupement de Gendarmerie des Alpes de Haute Provence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, notifié au pétitionnaire et publié dans les formes prescrites.

Fait à Champtercier, le 21 juin 2022

Le Maire

Antoine ARENA

